



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-BENOIT

ARRETE N° 258/10 SP/STB

Portant modification des membres de la Commission Locale de l'Eau de l'Est de la REUNION

**LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 212-3 à L. 212-7 et R 212-26 à R 212-47;

VU le Décret n° 2007-397 du 22 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement ;

VU le décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté n° 452/08 SP/STB du 10 décembre 2008 portant nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau de l'Est de La Réunion ;

VU l'arrêté n° 451/08 SP/STB du 10 décembre 2008 modifiant l'arrêté n° 195/05 SP/STB du 13 juillet 2005 fixant le périmètre du SAGE Est de La Réunion et la composition de la Commission Locale de l'Eau ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1771 du 30 juillet 2010 portant délégation de signature à M. Serge BIDEAU, Sous-Préfet de l'arrondissement de St-Benoît ;

VU le courrier du Président du Conseil Régional en date du 18 mai 2010 désignant les conseillers régionaux au sein de la Commission Locale de l'Eau de l'EST ;

SUR proposition de M. le Sous-Préfet de Saint-Benoît ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 452/08 SP/STB du 10 décembre 2008 est modifié comme suit:

Collège des Collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Représentant le Conseil Régional

Titulaires : MME Patricia PILORGET
M. Raymond TONG YETTE

Représentant le Conseil Général

Titulaires : M. Eric FRUTEAU
M. Daniel HUET

Représentant la CIREST

Titulaires : Mme Rita HOUNG CHUI KIEN
M. Jean Yves ALLAGUERISSAMY
M. André BEGE
Mme Marie Carole MOGALIA
Mme Marie Renée ALLANE
Mme Nathalie HOAREAU

Représentant les Communes

Commune de Saint-André

Titulaires : M. Paul ABADIE
M. Robert NATIVEL

Commune de Salazie

Titulaire : Mme Corine PERRAULT

Commune de Bras-Panon

Titulaire : M. Bernard ANAMPARELLA

Commune de Saint-Benoît

Titulaires : M. André MINATCHY
M. Dominique ATCHICANON

Commune de Sainte-Rose

Titulaire : Mme Eugénie Marie ROBERT

Commune de la Plaine des Palmistes :

Titulaire : Mme Marie Jeanne JACQUIN

Office Locale de l'Eau

Titulaire : M. Gilbert SAM-YIN-YANG

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Représentant le monde agricole, désigné par la Chambre d'Agriculture

Titulaire : M. Alain CATAYE-ARAYE
Suppléant : Mme Muriel METE

Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Titulaire : M. Serge MENHAK

Représentant des associations syndicales de propriétaires

Titulaire : Mme Florina RAMSAMY TEVANIN

Représentant des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Titulaire : M. Patrick AMOURDOM

**Représentant des associations de protection de l'environnement
SREPEN**

Titulaire : M. Georget RASSABY

Représentant des associations de consommateurs : UCOR

Titulaire : M. Jean Claude WELMANT

Suppléant : M. Michel CHANE-KON

Représentant des producteurs d'hydroélectricité : EDF

Titulaire : M. Rémi GARNIERE

Représentant des associations de pêche professionnelle AAPPMARE

Titulaire : M. Samantho BAZILE

Suppléant : M. Charles MAILLOT

Représentants les distributeurs d'eau CISE-REUNION

Titulaire : Mme Sabrina ROBIC

VEOLIA

Titulaire : M. Stéphane LAURENT

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- . le Préfet de la Réunion, ou son représentant,
- . le Directeur des Services Vétérinaires, ou son représentant,
- . le Directeur de l'Environnement, ou son représentant,
- . le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant,
- . le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt, ou son représentant,
- . le Directeur Départemental de l'Equipement, ou son représentant,
- . le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, ou son représentant,
- . le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant
- . le représentant du Parc National : M. François BOCQUEE.

ARTICLE 2 : Les membres titulaires ayant un suppléant ne peuvent donner mandat qu'à leurs suppléants.

Les membres titulaires sans suppléant peuvent donner mandat à un autre titulaire du même collège dans la limite d'un mandat par titulaire.

ARTICLE 3 : Publication

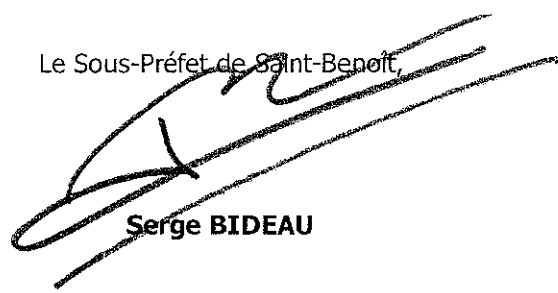
Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de La Préfecture et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr (obligation de l'article R212-29 du Code de l'Environnement).

ARTICLE 4 : Mesures exécutoires

M. le Sous-Préfet de Saint-Benoît est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Benoît, le 24 Août 2010

Le Sous-Préfet de Saint-Benoît,



Serge BIDEAU